

AXEGIDE

		France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			562 370	299 174	
	Production vendue : - Biens			1 684		
	- Services			4 473 434	2 945 934	
	Chiffre d'affaires net			5 037 488	3 245 108	
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			7 333	3 333	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 935			
Autres produits			11	612		
			Total	5 046 769	3 249 055	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			463 683	153 162	
	Variation de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements Achats					
	Variation de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			3 780 221	2 520 889	
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 977	8 906	
	Salaires et traitements			327 899	297 691	
	Charges sociales			113 111	89 310	
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	27 138	10 487	
		• sur actif circulant	provisions	1 440		
	• pour risques et charges					
Autres charges			10	90		
			Total	4 723 481	3 080 537	
			Résultat d'exploitation	A	323 287	168 517
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)					
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total			
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			2 029	682	
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 572	2 443	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total	3 601	3 126	
			Résultat financier	D	-3 601	-3 126
			RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	319 685	165 391

AXEGIDE

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 699
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		1 699
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	247	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 443	157 083
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	1 690	157 083
Résultat exceptionnel		F	
		-1 690	-155 384
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	79 595	1 882
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		238 400	8 124
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	1 684	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	28 873	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		682

AXEGIDE

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 444 000)	444 000	444 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-8 868	-16 993
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	238 400	8 124	
Situation nette avant répartition	673 532	435 131	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	673 532	435 131	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	229 699	152 743
	Total	229 699	152 743
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		22 941
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 667 732	1 226 112
	Dettes fiscales et sociales	514 361	368 828
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Total	2 182 094	1 594 940	
Produits constatés d'avance	183 806	138 920	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	2 595 599	1 909 546	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	3 269 131	2 344 677	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 595 599	1 886 604	
(3) dont emprunts participatifs			

AXEGIDE

Société par actions simplifiée

Le Forum

27 rue Maurice Flandin

69003 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

AXEGIDE

Société par actions simplifiée

Le Forum

27 rue Maurice Flandin

69003 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associé unique de la société AXEGIDE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXEGIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Nadia LAADOULI

AXEGIDE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 444.000 Euros
Siège Social : Le Forum 27 rue Maurice Flandin
69444 LYON CEDEX 03
509 647 269 RCS LYON

**CONSTATATION DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
ACTE SOUS SEING PRIVE**

30 JUIN 2023

Extrait


DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 238 400 Euros de la façon suivante .

- Bénéfice de l'exercice :	238 400 Euros
- Report à nouveau :	(8 868) Euros
- Soit un total de	229 532 Euros
- Affectation à la réserve légale	(11 477) Euros
- Soit un bénéfice distribuable	218 055 Euros
- Distribution d'un dividende de 0,67 Euro/action	(29 748) Euros
- Solde affecté au RAN	188 307 Euros

L'Associé Unique prend acte que le dividende sera versé au titre de l'exercice 2022 au plus tard dans le mois suivant la tenue de la présente Décision de l'Associé Unique.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

DocuSigned by:

6E0015E9D33F47F...

Extrait certifié conforme
Hugues MALINAUD
Le Président entrant



KPMG Entreprises
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 78
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.S. Axégide

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022

Montants exprimés en euros

Ce rapport contient 13 pages

© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evènements postérieurs à la clôture	2
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	3
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	4
2.2	Actif circulant	4
2.2.1	Créances	4
2.2.2	Charges constatées d'avance	6
2.3	Capitaux propres	6
2.3.1	Capital social	6
2.3.2	Variation des capitaux propres	6
2.3.3	Provisions règlementées	6
2.4	Passifs et provisions	7
2.4.1	Engagements pris en matière de retraite	7
2.4.2	Produits constatés d'avance	9
2.5	Compte de résultat	9
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	9
2.5.2	Résultat financier	9
2.5.3	Résultat exceptionnel	9
3	Informations relatives à la fiscalité	10
3.1	Impôt sur les bénéfices	10
3.1.1	Ventilation	10
3.1.2	Intégration fiscale	10
4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	12
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	12
4.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	12
4.3	Ventilation de l'effectif moyen	12
4.4	Rémunération du Commissaire aux comptes	12
4.5	Parties liées	12



1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

1.1 **Evènements principaux de l'exercice**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022, la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 s'étant stabilisée, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives liées à la poursuite de la crise sanitaire qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Le 24 février 2022, la situation géopolitique européenne et mondiale s'est aggravée avec la guerre russo-ukrainienne. Cependant, à la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives liées à ce conflit qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.2 **Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.

1.3 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (application du règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Axegide intervient en installation ou révision sur des équipements de gaz. Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts engagés, essentiellement des coûts de sous traitants.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	92 476			92 476
Immobilisations financières	3 226			3 226
TOTAL	95 702			95 702

Les acquisitions correspondent principalement à du matériel industriel.



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	19 233	27 138		46 371
Immobilisations financières	0			0
TOTAL	19 233	27 138		46 371

2.1.2.1 Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques. mat. out. Industriels : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

2.2 Actif circulant

2.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



KPMG Entreprises
 51 rue de Saint-Cyr
 CS 60409
 69338 Lyon Cedex 09
 France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
 Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 78
 Site internet : www.kpmg.fr

2.2.1.1 Classement par échéance

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 226	1 418	1 808	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 728	1 728		
	Autres créances clients	2 524 865	2 524 865		
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*				
	Personnel et comptes rattachés	580	580		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	240 651	240 651	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					
Charges constatées d'avance	22 539	22 539			
TOTAL		2 793 589	2 791 781	1 808	



2.2.1.2 Produits à recevoir

Poste	Montant
Créances clients – Factures à établir	200 605
Créances fournisseurs – Avoirs à recevoir	
Total	200 605

2.2.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 22 539€. Elles concernent des charges d'exploitation liées principalement à un contrat de location informatique, et travaux liés à des chantiers de 2023.

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Le capital est composé de 44 400 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.3.2 Variation des capitaux propres

Libellés	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	444 000			444 000
Réserve Légale				
Report à nouveau	-16 994		8 125	-8 868
Résultat	8 125	230 275		238 400
Total	435 131	230 275	8 125	673 532

2.3.3 Provisions règlementées

Néant.



2.4 Passifs et provisions

2.4.1 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	4 607	4 607

Le montant de l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 4 607 euros au 31/12/2022.

Les principales hypothèses économiques retenues à la date de clôture sont les suivantes :

- départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.80%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités : 36%



2.4.1.1 Classement par échéance

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 667 732	1 667 732		
Personnel et comptes rattachés		56 612	56 612		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		34 620	34 620		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	420 764	420 764		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 365	2 365		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		229 699	229 699		
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie					
Produits constatés d'avance		183 806	183 806		
TOTAL		2 595 598	2 595 598		



2.4.1.2 Charges à payer

Poste	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	906 939
Dettes fiscales et sociales	36 272
Total	943 211

2.4.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 183 306€. Ils concernent uniquement des produits d'exploitation liés principalement à des prestations de services.

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes de marchandises	562 370		562 370
Production vendue :			
- Biens	1 684		1 684
- Services	4 473 434		4 473 434
Chiffre d'affaires net	5 037 488		5 037 488

2.5.2 Résultat financier

Le résultat financier (-3601€) correspond principalement aux charges d'intérêts sur compte courant d'associés et aux pertes de change.

2.5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (-1 690€) correspond principalement au solde de la facture Alteo Gardanne.



3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Impôt sur les bénéfices

3.1.1 Ventilation

Le résultat net de la société est bénéficiaire de 238 400€ après impôt.

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		319 686	-1 690
Impôt au taux de :	25%	79 595	-
Impôt sur PVLT		-	-
Résultat après impôts		238 400	-1 690

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.1.2 Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2019, la société SAS AXEGIDE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ENGIE SA.

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les sociétés.

3.1.2.1 Identification de la société tête de groupe

ENGIE SA
1 place Samuel Champlain, 92400 Courbevoie, France
SIRET : 542 107 651 13030

3.1.2.2 Modalités de répartition de la charge d'impôt sociétés

En vertu de la convention du groupe d'intégration fiscale ENGIE, la filiale supporte seule la charge d'impôt dans ses comptes comme si celle-ci était imposée séparément après imputation de ses propres déficits antérieurs.



KPMG Entreprises
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 78
Site internet : www.kpmg.fr

3.1.2.3 Sort de l'économie d'impôt

Les économies d'impôt résultant des déficits d'AXEGIDE SAS, ainsi que les autres économies d'impôt (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt) seront conservées par la société mère.

3.1.2.4 Détail de la rubrique impôts sur les bénéfices

Impôt dû par la société filiale comme si elle était imposée séparément 75 595 €.

3.1.2.5 Impôt dont la Société est tenue solidairement responsable du paiement

Impôt que la société devrait acquitter si elle n'était pas membre du groupe 75 595 €.



4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés :

Néant.

Engagements reçus :

Néant.

4.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Engagement en matière de départ à la retraite en 2.4.1.

4.3 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	3
TOTAL	5

4.4 Rémunération du Commissaire aux comptes

	31.12.2022
Rémunération du CAC	6 600 € HT

4.5 Parties liées

Toutes les transactions significatives effectuées par Axegide avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.